



LES ODR ET OFFRES DE
PARRAINAGE

SFR

19 JANVIER 2010

SFR

Vous êtes Client SFR ? Vous êtes Client Neuf Box ?

VOUS ETES CLIENT

SFR La Carte ou
SFR Forfait Bloqué



VOUS ETES CLIENT

Abonné Mobile
SFR



VOUS ETES CLIENT

Neuf Box de SFR



Avec

tremplin

Changez de forfait et
profitez de nombreux avantages

2 mois

d'abonnement offerts

+

Votre nouveau
mobile dès

1€

Vous êtes **Parrain**

50€ d'appels, de Texto, Surf, Mails
OFFERTS valables 2 mois.

Pour tout client détenteur d'un abonnement ou
un forfait bloqué SFR depuis plus de 3 mois.

Vous êtes **Filleul**

50€ d'appels, de Texto, Surf, Mails
OFFERTS valables 2 mois.

Pour toute souscription d'un abonnement ou
d'un forfait bloqué SFR.

Vous êtes **Parrain**

25€ **OFFERTS** sur votre prochaine
facture Neuf Box.

Pour tout client détenteur d'un abonnement
Neuf Box de SFR depuis plus de 3 mois.

ET

Préférez un seul
opérateur, **choisissez**
SFR pour votre mobile !

50 € d'appels, Texto, surf et mails
OFFERTS.

100€ Remboursés sur les frais
de résiliation.

ODR 100€ PC

le jour même avec clé data 3G+ engagement

SFR 100€ remboursés



PC portable

pour l'achat d'un PC portable
et d'une Clé 3G+
avec la souscription d'un
Forfait Internet 3G+

entre le 19/01/10 et le 15/03/10 inclus

ODR SFR N°12028 - Grandes Ecrans

Du 19/01/10 au 15/03/10, achetez un PC portable et une Clé 3G+ et souscrivez simultanément à un Forfait Internet 3G+ (Ajustable ou Illimité) pour une durée de 12 mois minimum.

Attention : l'achat du PC portable et la souscription du Forfait Internet 3G+ doivent impérativement avoir lieu le **même jour**.

Offre non valable pour l'achat d'un EeePC 701, EeePC 900, EeePC 901, EeePC 1008 ou Samsung NC10.

COMMENT BENEFICIER DE L'OFFRE

1 Remplissez le bulletin ci-dessous ou indiquez vos coordonnées sur papier libre

IMPORTANT : Indiquez obligatoirement sur le bulletin ou sur papier libre votre numéro

N° d'appel SFR de la clé Internet 3G+

Date d'achat (obligatoire)

Civilité M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous. (NB : cette adresse ne sera transmise par SFR à des tiers).

E-mail

2 Joindre impérativement à ce bulletin de participation :

- la photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de votre PC portable (entourer la date d'achat, la référence et le nom du PC portable)
- la photocopie de l'étiquette du N° de Série de votre produit, située à l'extérieur de la boîte de votre produit
- la photocopie de l'étiquette du N° d'IMEI, soit de la Clé Internet 3G+, soit de la Clé "embarquée" dans le PC portable
- un RIB/RIP ou RICE

3 ENVOYEZ LE TOUT AU PLUS TARD LE 15/04/10 MINUIT
ACCOMPAGNE DES PIECES JUSTIFICATIVES (cachet de la Poste faisant foi) A L'ADRESSE SUIVANTE :

ODR SFR N°12028
TSA 50025
78082 YVELINES CEDEX 9

SFR - S.A au capital de 1 567 766 479 € - RCS PARIS 403 106 837

SFR

**Internet partout
avec**

**la clé
internet 3G+**

**Achetez votre PC portable
et une clé internet 3G+**

et bénéficiez de
**100€
remboursés***



**Branchez et surfez
Clé internet 3G+**

dès **1€**

Attention, sans la totalité des pièces demandées, votre dossier ne sera pas pris en compte

Vous recevez votre remboursement d'un montant de 100€ TTC dans un délai de 8 semaines à compter de la date de réception de votre participation conforme. Un courrier de confirmation vous sera adressé.

Si vous souhaitez recevoir la confirmation de forche de virement de votre remboursement par Texte sur le n° d'appel SFR indiqué ci-dessus, cochez ici

Offre non cumulable avec une autre offre de remboursement sur la période.
Un seul remboursement par numéro d'appel SFR dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse) et de 2 par RIB/RIP ou RICE. Toute demande inacceptable, illégitime ou abusive ne pourra être prise en compte. Les clients d'appel pas envoyé de RIB/RIP ou RICE seront remboursés par lettre. Il est de votre responsabilité de nous adresser la photocopie de votre PC portable et de la photocopie de votre Clé 3G+ avant le 15/04/10. Les frais d'envoi et de photocopies sont à la charge du participant. Le présent bulletin n'a pas vocation à constituer un contrat. Les conditions générales de vente de SFR sont applicables à l'ensemble de l'offre. Pour en savoir plus sur les conditions de vente de SFR, rendez-vous sur www.sfr.fr. Toute demande d'information, de modification ou de rétractation sur les données vous concernant, utilisez par SFR pour la partie de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des fins commerciales à des fins d'analyse ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour en savoir plus, envoyez un courrier avec votre nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : Abonnés SFR - Service Client - Accès, Réclamation, Opposition - TSA 91 121-57157 Meudon CEDEX 9

Pour suivre le traitement de votre demande, contactez-nous :
- au 0 821 88 88 88 (0€ TTC) depuis un poste fixe)
- ou sur www.sfr.fr, rubrique "offres de remboursements", au bas de la page d'accueil.

www.sfr.fr

Du 27/05/09 au 18/09/09

*Offre de remboursement valable pour l'achat simultané d'un PC portable compatible Windows et un Pack SFR Clé Internet 3G+ (E160, E172, E220 ou E510) entre le 27/05/09 et le 18/09/09 inclus et pour toute souscription simultanée d'un Forfait Internet 3G+ (ajustable, ProAjustable ou 3G6) pour une durée de 12 mois minimum. Sous réserve de la réception des pièces justificatives avant le 19/09/09. Voir conditions et modalités en magasin.

REPRISE ENGAGEMENT CONCURRENT

ADSL NEUFBOX DE SFR

- Reprise d'engagement
- Remboursement de vos frais de résiliation, jusqu'à 100€*
- **Vous êtes actuellement engagé envers votre fournisseur d'accès ?**
- Nous vous remboursons, dans la limite de 100 €, les frais de résiliation anticipée de votre abonnement Internet actuel.
- Le remboursement est effectué sur présentation de la dernière facture du fournisseur d'accès Internet résilié, sous forme d'avoir sur la facture neufbox de SFR.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'offre de reprise d'engagement, suivez les instructions indiquées ci-dessous :

Étape 1

Abonnez-vous en ligne en précisant le code promo «REE01».
Si votre ligne est éligible TV HD, vous pouvez utiliser le code «MNUMR» pour bénéficier à la fois de l'option Magnéscope numérique offert et de la Reprise d'engagement.
Le code promo va permettre de prendre en compte votre souhait de bénéficier de l'offre et déclencher l'envoi d'un coupon-réponse à utiliser à l'étape 3 (voir ci-après).

Étape 2

A réception du courrier postal de confirmation de prise en compte de votre abonnement par nos services (généralement sous 5 jours), entamez les démarches de résiliation de l'abonnement que vous avez actuellement auprès de l'autre fournisseur d'accès internet.

Étape 3

Lorsque vous avez reçu votre première facture neufbox de SFR, envoyez-nous :

- Une copie de la facture de votre ancien fournisseur mentionnant le montant de vos frais de résiliation et la date de résiliation,
- Une copie de votre première facture neufbox de SFR,
- Le coupon-réponse que vous avez reçu par courrier
- L'adresse d'envoi des pièces est:
neufbox de SFR Clients
Reprise d'engagement
TSA 50020
92659 Boulogne-Billancourt Cedex



Offre réservée aux clients d'une offre fixe et Internet SFR*

Coupon à remplir et à retourner avec les pièces justificatives dans les 8 semaines suivant l'activation de la ligne mobile SFR.

sfr.fr

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

1. **Souscrivez un Forfait mobile SFR**
(avec engagement de 12 mois minimum entre le 19/01/10 et 15/03/10 inclus).
2. **Remplissez les informations demandées sur ce coupon.**
IMPORTANT : indiquez impérativement votre numéro de téléphone fixe.
3. **Joignez impérativement à ce coupon :**
 - La photocopie d'une facture datée de moins de 4 mois de l'offre SFR Ligne Fixe ou neufbox de SFR (téléchargeable sur www.sfr.fr/espace-clients/).
 - Pour le remboursement des frais de résiliation de 100 €, la photocopie de la facture du précédent opérateur de téléphonie mobile mentionnant le montant des frais de résiliation (veuillez entourer ce montant), avec un RIB/RIP ou RICE.
4. **Envoyez votre coupon de participation dans les 8 semaines** (le cachet de La Poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**
OFFRE DE BIENVENUE MOBILE SFR
CEDEX 3686
99368 PARIS CONCOURS
5. 50€ TTC de communications supplémentaires⁽¹⁾ seront crédités sur votre Forfait Mobile SFR dans un délai de 4 à 6 semaines suivant la réception de la participation conforme et jusqu'à 100€ TTC remboursés par virement sur les frais de résiliation chez votre opérateur mobile actuel⁽²⁾.

Pour suivre votre commande, contactez-nous au 01 30 13 10 57

(prix d'un appel normal depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h (jusqu'à 16 h le vendredi).

50 € de communication offerts

CHAMPS OBLIGATOIRES

N° d'appel SFR : 01 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de souscription de la ligne SFR : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de téléphone fixe : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Jusqu'à 100 € remboursés

CHAMPS OBLIGATOIRES

Je demande également le remboursement des frais de résiliation facturés par mon précédent opérateur :

OUI NON

Montant des frais de résiliation : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | €

M.

Mme

Mlle

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : | | | | | | | | Ville : _____

Date de naissance (obligatoire) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous (NB : cette adresse ne sera pas transmise par SFR à des tiers).

Email : _____ @ _____

Où avez-vous souscrit votre nouvelle ligne mobile SFR ? Par téléphone Sur sfr.fr En magasin

*Offre soumise à conditions, valable du 19/01/10 au 15/03/10 dans la limite d'une seule participation par numéro d'appel SFR et de 2 participations par foyer (y compris, mais non exhaustif) et par RIB/RIP ou RICE. Offre réservée à nos clients mobiles de SFR et SFR Ligne Fixe pour toute souscription d'un forfait mobile SFR (hors SFR Business Team, Les 10€ de SFR) et d'un forfait 3G ou 3G+ (à partir de 1€ à 1€50 €) ou d'une 3ème Ligne, avec un engagement de 12 mois. Réservé aux clients ayant souscrit une offre SFR au cours des 3 derniers mois, sans réserve à renvoyer le coupon de participation dûment rempli dans les 8 semaines suivant la souscription de la ligne (cachet de la poste faisant foi). A défaut, la participation ne sera pas validée.

(1) 50 € de communication : toutes les communications sont déduites de crédits de communication : appels métropolitains ou internationaux, n° spécial, 160, 1915, Vain, sans réserve de disposer de sa mobile compatible. Acte selon le crédit de communication dans un délai de 4 à 6 semaines après réception de la participation conforme (pour les clients Forfait 3G ou Forfait 3G+ de la date de facturation suivant ce délai). Le client est informé par Teles. **CADRE DE COMMUNICATIONS OBLIGATOIRES :** communications d'opérateurs selon les tarifs applicables à l'offre SFR ou autre. Crédits de communication obligés ou forfaits initial et équivalent à des communications hors forfaits et ou-calls. **Page les Forfaits 3G ou 3G+ :** communications d'opérateurs selon les tarifs applicables ou crédits de communication rechargés de l'offre Forfait 3G ou 3G+.

(2) Jusqu'à 100 € remboursés : pour le recouvrement des frais de résiliation, le client doit fournir la photocopie de la dernière facture de son opérateur de téléphonie mobile mentionnant le montant des frais de résiliation. Remboursement du montant des frais de résiliation. Le client est informé par Teles. **CADRE DE COMMUNICATIONS OBLIGATOIRES :** communications d'opérateurs selon les tarifs applicables ou crédits de communication rechargés de l'offre Forfait 3G ou 3G+.

Une seule réclamation à nature résiliation après le 15/03/10. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du client. Le coupon une fois validé vaut crédit de communication de 50 € TTC sur le numéro d'appel SFR et remboursement jusqu'à 100 € TTC soit 83,10 € HT et 10,30 € de TVA à 10 % de frais de résiliation accordé par la société SFR - 1 place Copernic - 92015 Paris La Défense cedex.